

Demande d'une autorisation annuelle de chasse

1. Coordonnées du requérant (veuillez compléter les rubriques au stylo à bille)

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Rue et n :	
NPA et localité :	
Téléphone :	
Courriel :	

2. Catégories de permis (veuillez cocher ce qui convient)

Catégorie	Domicilié dans le canton de Neuchâtel	Domicilié hors du canton de Neuchâtel
Taxe de base (obligatoire)	400.-	800.-
A (chevreuil et carnassiers)	330.- <input type="checkbox"/>	660.- <input type="checkbox"/>
B (chamois)	200.- <input type="checkbox"/>	400.- <input type="checkbox"/>
C (lièvre)	100.- <input type="checkbox"/>	200.- <input type="checkbox"/>
D (gibier à plume)	100.- <input type="checkbox"/>	200.- <input type="checkbox"/>
E (gibier d'eau, lac compris)	100.- <input type="checkbox"/>	200.- <input type="checkbox"/>
F (bécasse mixte)	50.- <input type="checkbox"/>	100.- <input type="checkbox"/>
G (bécasse seule)	50.- <input type="checkbox"/>	100.- <input type="checkbox"/>
H (sanglier)	150.- <input type="checkbox"/>	300.- <input type="checkbox"/>

Date : _____

Signature : _____

Veuillez renvoyer ce formulaire dûment complété au Service de la faune, des forêts et de la nature, Rue du Premier-Mars 11, CH-2108 Couvet. **Le requérant souhaitant obtenir une autorisation pour le chamois doit faire parvenir sa demande au plus tard le 20 avril.**

Les annexes à fournir sont les suivantes :

- copie du permis de chasse (uniquement pour les nouveaux requérants) ;
- attestation de tir (uniquement pour les requérants ayant effectué leur tir d'entraînement dans un autre canton).